

Compte rendu de la séance du lundi 27 mars 2023

Secrétaire(s) de la séance: Cécile CROS

Ordre du jour:

- 1 - Budget ALBAS - M57 - Ouverture de crédits en investissement
- 2 - Budget Service Eau et Assainissement - M49 - Ouverture de crédits en investissement
- 3 - Désignation du correspondant défense

Questions diverses

Préparation des budgets 2023

Délibérations du conseil:

1 - M57 - Ouverture de crédits en investissement (DE 2023 001)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'acquérir un tractopelle pour la commune, le plus rapidement possible.

Le montant s'élève à la somme de : 10800 TTC

Devant le besoin urgent de ce matériel il demande au conseil municipal de se pronocer sur l'ouverture de crédits en investissement de ce montant.

LE CONSEIL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'achat d'un tractopelle

INSCRIT au budget communal la somme de 10800 €, en investissement à l'article 2182-Matériel de transport.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'achat du matériel avant le vote du budget.

2 - M49- Ouverture de crédits en investissement (DE 2023 002)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'acquérir un perforateur pour la commune, le plus rapidement possible.

Le montant s'élève à la somme de : 950 €

Devant le besoin urgent de ce matériel il demande au conseil municipal de se pronocer sur l'ouverture de crédits en investissement de ce montant.

LE CONSEIL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'achat d'un perforateur

INSCRIT au budget communal la somme de 950 €, en investissement à l'article 2156 - Matériel spécifique d'exploitation.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'achat du matériel avant le vote du budget.

3 - Désignation du correspondant Défense (DE 2023 003)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune doit désigner parmi les membres du Conseil Municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de désigner :

Mme CROS Cécile, en tant que correspondant défense de la commune d'ALBAS.